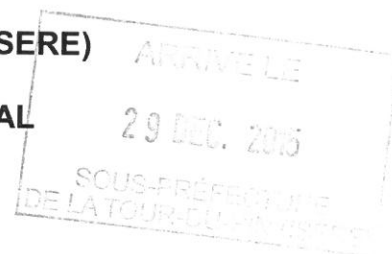




COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 DÉCEMBRE 2015



Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/12/2015, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Nicole MAUCLAIR à Jean-Paul MOREL, David CICALA à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Patrice SAUMON à Christianne SADIN

Absent : Christophe LIAUD.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

DELIB 2015.12.21.15

OBJET : Convention "Préparation pratique aux entretiens d'embauche"

Monsieur Jean-Marc PIREAUX, Adjoint délégué à l'économie, propose de mettre en place un atelier destiné aux usagers des structures de l'emploi, de l'insertion et de l'action social d'acquérir des savoirs être, de travailler sur l'apparence et l'employabilité.

Compte-tenu que le quartier des Moines est intégré dans la politique de la ville, cette action est destinée plus particulièrement à ses habitants.

Il est nécessaire de signer une convention ayant pour but de définir les modalités de partenariat entre la commune de Saint Quentin Fallavier et l'organisme de formation « Com et Théâtre en entreprise ».

Le coût à la charge de la commune est de 330 € par journée d'intervention.

L'atelier utilisera la technique du théâtre et particulièrement de l'improvisation pour permettre aux participants de développer des savoir-faire et des ressources pour être efficace dans les différentes situations de recrutement (entretiens, forums, ...).

Il est demandé d'approuver la convention entre la commune de St-Quentin-Fallavier et l'organisme de formation « Com et théâtre en entreprise » .

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APROUVE** les termes de la convention entre la commune de Saint Quentin Fallavier et l'organisme de formation « Com et Théâtre en entreprise ».
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention et tout document se référant à cette affaire.

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 22/12/2015

Publication et transmission en sous préfecture le

28 DEC. 2015

Le Maire

Michel BACCONNIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.